

TARIFS OFFRES HÔTELIÈRES AU 01/07/2024

HOSPITALISATION CHIRURGIE CONVENTIONNÉE

Chambre particulière * (selon les disponibilités)		110 €/jour
Offre Chambre particulière + * (selon les disponibilités) (chambre particulière + Tote bag : set serviettes, trousse de toilette, chaussons + TV + Wifi)		135 €/jour
Offre Chambre particulière Salon Confort * (selon les disponibilités) (chambre particulière salon + Tote Bag : set serviettes, trousse de toilette, chaussons + eau minérale + pack multimédias : magazine, TV, Wifi)		170 €/jour
Garantie réservation chambre individuelle		5 €

*supplément de chambre particulière est facturable du jour d'entrée jusqu'au jour de sortie inclus.

CHIRURGIE AMBULATOIRE
CONVENTIONNÉE

Offre Chambre particulière en ambulatoire (TV incluse + Wifi)		70 €
Offre Cocon Pôle ophtalmo (bulle + collation premium + Tote bag) <i>(Prestation à partir de Septembre 2024)</i>		50 €

TARIF CHIRURGIE NON CONVENTIONNÉE

Frais de séjour hospitalisation 1 nuit (chambre particulière + TV + Wifi) selon les disponibilités	270 €
Offre séjour hospitalisation 1 nuit CONFORT (chambre particulière salon + Tote Bag : set serviettes, trousse de toilette, chausson + eau minérale + pack multimédias : magazine, TV, Wifi)	330 €
Frais de séjour ambulatoire (chambre particulière + TV + Wifi inclus)	180 €

ACCOMPAGNANTS

Pack accompagnant (lit, petit déjeuner, Tote Bag : set serviettes, trousse de toilette, chausson)	35 € une nuit 50 € pour deux nuits
Offre Pack accompagnant CONFORT (Lit, petit-déjeuner + déjeuner servi en chambre, Tote bag : set de serviette, trousse de toilette, chaussons + magazine et boisson chaude à la boutique)	50 €/nuit
Petit-déjeuner	5 €
Dîner	12 €

AUTRES PRESTATIONS

Télévision + accès WIFI Forfait de 60 € au-delà de 9 jours d'hospitalisation	7 €/jour
Téléphone	Ouverture ligne 5,70€ Impulsion 0,25 €
Eau minérale	2 €/jour

Vous êtes assuré(e) social(e)

LES FRAIS FIXÉS ET PRIS EN CHARGE PAR LES ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE SONT :

Les forfaits de séjour et de soins dénommés « Groupes Homogènes de Séjour » (GHS) incluant :

- Les prestations d'accueil et d'hébergement en chambre double,
- Les prestations d'environnement technique,
- Les prestations relatives aux produits sanguins et aux médicaments.

Les actes médicaux :

- Les honoraires des praticiens (sauf les dépassements d'honoraires), frais de laboratoires, de radiographies...
- Les honoraires des praticiens sont fixés par l'Assurance maladie en fonction de la classification commune des actes médicaux.

LES FRAIS POUVANT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR VOTRE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, VOTRE MUTUELLE OU RESTANT À VOTRE CHARGE, À VALIDER AUPRÈS DE VOTRE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE OU DE VOTRE MUTUELLE AVANT L'HOSPITALISATION SONT :

Le forfait journalier :

Il représente la participation des assurés aux frais d'hébergement et d'entretien entraînés par l'hospitalisation. Ce forfait est facturé pour chaque journée d'hospitalisation, y compris le jour de sortie, le montant est fixé par arrêté ministériel. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il est de 20 €.

Vous en êtes exempté(e) :

- Les conditions d'exonérations sont disponibles sur le site ameli.fr

Le ticket modérateur :

La participation forfaitaire est de 24 €.

Les dépassements d'honoraires :

- Des dépassements d'honoraires sont susceptibles de vous être demandés par certains praticiens, exerçant en secteur conventionné à honoraires libres (secteur 2), avec votre accord préalable. Ceux-ci se tiennent à votre disposition pour vous donner toute information avant l'intervention.

Les prestations hôtelières :

- La chambre particulière que vous demandez, lorsqu'elle n'est pas prescrite pour raison médicale.
- Les suppléments hôteliers que vous demandez (télévision, téléphone et autres prestations de confort).
- Les prestations spécifiques liées aux accompagnants : lits, repas.

Vous n'êtes pas assuré(e) social(e)

ou vous ne pouvez pas justifier de vos droits d'Assurance maladie, une provision sur le coût de votre hospitalisation vous sera demandée. Les tarifs sont tenus à votre disposition par la Clinique. Une facture détaillée vous est remise lors de votre départ.